

OP3FT ANNUAL FINANCIAL STATEMENT 2023

Published by the OP3FT, the dedicated, independent, non-profit organization, whose purpose is to hold, promote, protect, and ensure the progress of the Frogans technology, in the form of an open standard for the Internet, available to all, free of charge.

In accordance with Article 23 of its Bylaws, the OP3FT has prepared a financial statement, consisting of a balance sheet and a revenue and expenses statement for its accounting period beginning on January 1, 2023 and ending on December 31, 2023.

The OP3FT Annual Financial Statement 2023 was finalized on May, 6 2024 and approved on June 27, 2024 by the OP3FT Board of Directors. The Statutory Auditor's report is dated June 26, 2024.

This document includes a presentation of the OP3FT Annual Financial Statement 2023 as well as, in French, the balance sheet, the revenue and expenses statement and the Statutory Auditor's report.

This document is published and archived on the OP3FT's Web site, at the following permanent Urls (Uniform Resource Locators):

- in English: <https://www.op3ft.org/en/resources/afs/access.html>
- in French: <https://www.op3ft.org/fr/resources/afs/access.html>

Fonds de dotation OP3FT – 27-29 rue Raffet 75016 Paris, France
SIREN: 750 584 864

PRESENTATION

The OP3FT Annual Financial Statement 2023 is characterized by the following:

Balance sheet total:	5,535,671 euros
Endowment revenues:	1,800,000 euros
Lifetime gifts:	0 euros
Result for the period:	972,170 euros

Significant events of the accounting period

The year 2023 was marked by a tense international context and high inflation which both had an impact on the rhythm for financing the fonds de dotation, and by the work for assembling the Frogans technology which took longer than planned in view of starting the Beta period among various technical communities. On the finalization date for the accounting period ending December 31, 2023, the Board of Directors was not aware of any significant uncertainties that call into question the going concern.

Accounting methods and rules

The OP3FT Annual Financial Statement 2023 has been prepared and presented in accordance with the provisions of the General Accounting Plan 1999 and of regulation ANC 2018-06. These regulations stipulate accounting practices for associations and foundations in France.

Depreciation is calculated using the straight-line or declining balance method, depending on the estimated useful lives:

Concessions and licenses:	1 to 3 years
Patents and graphic creation:	5 years
Installations/fixtures and fittings:	5 years
Office equipment and computers:	1 to 3 years
Furniture:	2 to 4 years

Analysis of the balance sheet

Assets are classified as follows:

- Intangible assets (initial endowment and patents): 1,192,022 euros
- Other tangible fixed assets (IT hardware): 10,381 euros
- Financial assets (participation in OP3FT Branches): 60,000 euros
- Other financial assets (deposit for premises rented): 12,150 euros
- Accounts receivable & related accounts (settlement agreement, FCR Operator): 4,217,803 euros
- Cash and cash equivalents: 1,700 euros

Equity and liabilities are classified as follows:

- Equity: 2,982,597 euros
- Result for the period: 972,170 euros
- Borrowings from credit institutions: 450,000 euros
- Debts to suppliers and related accounts (including invoices not received): 743,085 euros
- Other liabilities (paid leave, payroll taxes, and wage tax): 1,359,990 euros

Analysis of the revenue and expenses statement

Resources:

- Endowment revenues (derived exclusively from the operating license of the Frogans Core Registry): 1,800,000 euros
- Lifetime gifts stemming from public generosity: 0 euros

Operating expenses are classified as follows:

- External services and Other external services (service providers participating in works related to the promotion, protection and progress of the Frogans technology, as well as rental of premises, services for legal, accounting and social matters): 200,415 euros
- Taxes, duties and similar payments (payroll taxes): 20,445 euros
- Wages and salaries: 444,591 euros
- Payroll taxes: 159,618 euros
- Depreciation on assets: 5,719 euros

OP3FT

Fonds de dotation Loi du 4 août 2008

**27-29 rue Raffet
75 016 PARIS**

SIRET N° : 750 584 864 00029

***BILAN
ET
COMPTE DE RESULTAT
AU
31 DECEMBRE 2023***

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	5 016	5 016			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	1 341 753	149 731	1 192 022	1 193 972	- 1 950
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	121 207	110 826	10 381	6 356	4 025
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations	60 000		60 000	60 000	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	12 150		12 150	12 150	
TOTAL (I)	1 540 126	265 573	1 274 553	1 272 478	2 075
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	4 217 803		4 217 803	3 159 000	1 058 803
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	197		197	197	
. Personnel					
. Organismes sociaux	4 468		4 468	4 468	
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	36 950		36 950	25 850	11 100
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 700		1 700	24 189	- 22 489
Charges constatées d'avance				693	- 693
TOTAL (II)	4 261 119		4 261 119	3 214 397	1 046 722
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	5 801 245	265 573	5 535 671	4 486 875	1 048 796

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	2 010 426	936 160	1 074 266
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	972 170	1 074 266	- 102 096
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	2 982 597	2 010 426	972 171
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	450 000	450 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	743 085	784 034	- 40 949
Autres	1 359 990	1 242 415	117 575
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	2 553 075	2 476 449	76 626
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	5 535 671	4 486 875	1 048 796
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services							
Montants nets produits d'expl.							
Autres produits d'exploitation							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Cotisations							
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs							
Autres produits			1 800 073	1 800 001	72	0,00	
Reprise de provisions							
Transfert de charges			14 500		14 500	N/S	
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 814 573	1 800 001	14 572	0,81	
Total des produits d'exploitation (I)			1 814 573	1 800 001	14 572	0,81	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)							
Produits financiers							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés							
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (III)							
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital				32 813	- 32 813	-100	
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (IV)				32 813	- 32 813	-100	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 814 573	1 832 815	- 18 242	-1,00	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT							
TOTAL GENERAL			1 814 573	1 832 815	- 18 242	-1,00	

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 376	1 296	3 080	237,65
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés				
Services extérieurs	124 484	106 414	18 070	16,98
Autres services extérieurs	71 555	70 423	1 132	1,61
Impôts, taxes et versements assimilés	20 445	24 998	- 4 553	-18,21
Salaires et traitements	444 591	390 421	54 170	13,87
Charges sociales	159 618	156 019	3 599	2,31
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	5 719	6 396	- 677	-10,58
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	0	1	- 1	-100
Total des charges d'exploitation (I)	830 789	755 967	74 822	9,90
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	6 423	2 138	4 285	200,42
Différences négatives de change		444	- 444	-100
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	6 423	2 582	3 841	148,76
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	5 191		5 191	N/S
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	5 191		5 191	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	842 402	758 549	83 853	11,05
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	972 170	1 074 266	- 102 096	-9,50
TOTAL GENERAL	1 814 573	1 832 815	- 18 242	-1,00
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

OP3FT

27-29 Rue Raffet 75016 PARIS

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
Total				

ANNEXES

Objet social

L'OP3FT est une organisation à but non lucratif créée le 17 mars 2012, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Plus généralement, l'objet de l'OP3FT est de contribuer au développement d'un Internet sûr, stable et ouvert aux innovations ainsi que de soutenir et financer toutes initiatives ou actions innovantes d'intérêt général à vocation sociale, éducative et culturelle dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

La technologie Frogans est le socle de Frogans, le nouveau médium pour publier des contenus et des services sur l'Internet sous la forme de sites Frogans. D'un point de vue technique, ce médium est conçu comme une nouvelle couche logicielle générique fonctionnant au-dessus de l'infrastructure d'origine de l'Internet, à côté des autres couches logicielles existantes telles que l'E-mail ou le World Wide Web.

Un site Frogans est un nouveau type de site en ligne fondé sur un nouveau format. Chaque site Frogans est constitué de pages aux formes libres appelées slides Frogans qui sont interconnectées. Chaque site Frogans est accessible via son adresse Frogans.

Nature et périmètre des activités

Les travaux que doit réaliser l'OP3FT dans l'intérêt général, sous la direction du Conseil d'administration, sont définis de façon détaillée dans l'Article 5 de ses Statuts.

Ils consistent notamment à assurer la détention, la promotion, la protection et le progrès de la technologie Frogans.

L'OP3FT vise à ce que, à l'instar de ce qui s'est passé avec le World Wide Web à partir des années 90, un écosystème se construise au-dessus de la technologie Frogans, favorisant l'emploi, l'innovation et le développement économique, dans l'intérêt général.

Moyens mis en oeuvre

Les ressources du Fonds de dotation OP3FT pour le financement de sa mission d'intérêt général sont constituées par les revenus de sa dotation et des dons manuels issus de la générosité publique.

Le Fonds de dotation OP3FT s'interdit toute activité lucrative, y compris accessoire. Aucun produit d'activité ni aucun produit de rétribution pour services rendus ne vient donc alimenter les ressources du Fonds de dotation OP3FT.

Conformément à son objet, l'intégralité des ressources est utilisée sur l'exercice pour la promotion, la protection et le progrès de la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 535 671,47 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 972 170,37 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/05/2024 par le Conseil d'administration.

Annexes (suite)

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1999 et du règlement ANC 2018-06.

Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2023 a été marquée par un contexte international tendu et une forte inflation qui ont continué d'avoir un impact sur le rythme de financement du fonds de dotation ainsi que par des travaux d'assemblage de la technologie Frogans plus longs que prévu en vue du démarrage de la période Beta auprès des communautés techniques. A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la continuité de l'exploitation.

Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir

Le fonds de dotation dispose d'inscriptions en privilège de la sécurité sociale et des régimes complémentaires qui ne l'empêchent pas d'avoir des discussions pour obtenir de nouveaux accords d'échelonnement de sa dette. Le PGE a été renégocié avec l'organisme bancaire et un nouvel échéancier a été accordé par avenant signé le 9/11/2023 prévoyant le remboursement à compter de janvier 2024. Ces délais de règlements accordés permettent d'assurer la continuité d'exploitation du fonds de dotation. Les tests dans la cadre de la période Beta destinée aux premiers utilisateurs testeurs issus des communautés techniques sont en cours, et la diffusion de la technologie Frogans aux utilisateurs de l'Internet est prévue d'ici la fin de l'année 2024.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

La participation du fonds de dotation au salon VivaTech du 22 au 25 mai 2024 à Paris confirme les perspectives d'une large diffusion de la technologie Frogans en tant que nouveau médium ouvert pour la publication de contenus et de services sur l'Internet.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 540 126 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 346 769			1 346 769
Immobilisations corporelles	113 413	7 794		121 207
Immobilisations financières	72 150			72 150
TOTAL	1 532 332	7 794		1 540 126

Amortissements et provisions d'actif = 265 573 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	152 796	1 951		154 747
Immobilisations corporelles	107 058	3 769		110 826
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	259 854	5 720		265 573

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	5 016	5 016	0	de 1 à 3 ans
Brevets et creation graph	1 341 753	149 731	1 192 022	5 ans
Instal./agenc.divers	6 740	6 148	592	5 ans
Mat.bureau & informatique	104 108	94 319	9 789	de 1 à 3 ans
Mobilier	10 360	10 360	0	de 2 à 4 ans
TOTAL	1 467 976	265 573	1 202 403	

Etat des créances = 4 271 568 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	12 150		12 150
Actif circulant & charges d'avance	4 259 418	4 259 418	
TOTAL	4 271 568	4 259 418	

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des dettes = 2 553 075 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	450 000	173 961	276 039	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	743 085	743 085		
Dettes fiscales & sociales	1 359 618	1 359 618		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	372	372		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 553 075	2 277 036	276 039	

Charges à payer par postes du bilan = 360 301 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	36 000
Dettes fiscales & sociales	324 301
Autres dettes	
TOTAL	360 301

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

NOTES SUR LES FONDS PROPRES

La dotation initiale des fonds propres de l'OP3FT est de 1 192 000 euros apportés à titre gratuit et irrévocable par le fondateur.

Le tableau de variation des fonds propres au cours de l'exercice est le suivant :

VARIATIONS DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds Propres sans droit de reprise	936 160,24 €	1 074 266,00 €						2 010 426,24 €
Fonds Propres avec droit de reprise	- €							- €
Ecart de réévaluation	- €							- €
Réserves	- €							- €
Report à nouveau	- €							- €
Excédent ou déficit de l'exercice	1 074 266,00 €	- 1 074 266,00 €		972 170,37 €				972 170,37 €
	- €							- €
	- €							- €
Dotations consommables	- €							- €
Subvention d'investissement	- €							- €
Provisions réglementée	- €							- €
TOTAL	2 010 426,24 €	- €	- €	972 170,37 €	- €	- €	- €	2 982 596,61 €

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer = 360 301 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Four factures non parvenues.(408100)	36 000
TOTAL	36 000

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés à payer(428200)	33 412
Taxe sur les salaires(438100)	259 742
Org.soc. congés à payer(438200)	12 794
Org.soc. autres charges à payer(438600)	18 352
TOTAL	324 301

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
OP3FT Branches	60 000	-12 433	100	60000	60000				-1 811	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										



3A CONSEIL

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

Fonds de dotation OP3FT

27-29 rue Raffet

75016 – PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023

Fonds de dotation OP3FT

Fonds de dotation loi du 4 août 2008

**27-29 rue Raffet
75016 – PARIS**

SIREN 750 584 864

R A P P O R T

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01 JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

ooo 0 ooo

Aux Administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation OP3FT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les parties « Faits caractéristique de l'exercice » et « Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir » exposée dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Le fonds de dotation OP3FT a été créé via la dotation faite par le fondateur sur le premier exercice social. Cette dotation est non consommable et les biens et droits qui la composent sont inaliénables et incessibles. A ce titre, nos travaux ont notamment consisté à nous assurer du respect des dispositions statutaires relatives à la dotation en capital.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents adressés à aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 06 mai 2024.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 juin 2024,

SAS 3 A CONSEIL
Commissaire aux Comptes

3A CONSEIL
Expertise Comptable
Commissaire aux Comptes
S.A.S au capital de 80 000 €
34 rue de Valenciennes - 75002 PARIS
Tel : 01 42 12 84 84 - Fax : 01 42 12 84 80
R.C.S Paris 9 387 915 007



Sabrina MERNICHE
Président